

**COMMUNE de SAINT ANDRE D'APCHON**

2026 -28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201998-20260330-282026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**Date du conseil municipal : **30 mars 2026** –

Point 3

Objet : commission d'appel d'offres

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 18 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

Le trente mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de St André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia WOLTERS, Maire.

Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoit, CAGNE Sandrine, ARNAUD Christian, PICARD Marie, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine.

Absent excusé : Damien ROUSSEAU

Procuration : Damien ROUSSEAU donne procuration à Marie-Christine PREFOL

Secrétaire de séance : Christian JOANNIN

Madame Le Maire explique que l'article 22 du code des marchés publics, prévoit pour les collectivités territoriales, la composition de la commission d'appel d'offres.

Le 4° du-dit article précise que lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, elle est composée du Maire ou de son représentant, président, et de trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est également procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de trois suppléants. Il est précisé au III du même article que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire informe l'assemblée des compétences d'une telle commission et propose sa création.

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à élire les membres titulaires et suppléants.

Après vote, la commission est constituée comme suit :

Membres titulaires			Membres suppléants		
Nom, prénom	nombre de voix	rang	Nom, prénom	nombre de voix	rang
Mme PREFOL Marie-christine	19	1	M. LACROIX Cyril	19	4
Mme BONNEL Isabelle	19	2	M PREFOL Benoit	19	5
Mme VALLAS Monique	19	3	M. VACHERON Christian	19	6

► POUR à l'unanimité.

Fait et délibéré à St André d'Apchon,

Le secrétaire de séance,  
Christian JOANNINLe maire,  
Patricia WOLTERS